

préférence à l'extrait acétique de colchique (Ph. E.U.) et le croit plus efficace que la teinture et le vin de semence de colchique. Si la douleur—aiguë la plupart du temps—ne cède pas au colchique, associez à celui-ci un peu de morphine.

Une fois guéri de son attaque, le malade doit être éclairé par le médecin sur l'importance de modifier considérablement son régime de vie et sa diète. S'il ne le fait pas, il peut s'attendre à une autre attaque quelques mois plus tard.

Pour nous servir des expressions de Loomis lui-même, "la goutte exige donc un traitement à la fois scientifique et pratique. C'est une maladie qui vieillit l'homme prématurément. Les dégénérescences fibreuses qu'elle produit font rapidement un vieillard de celui qui, hier encore, était un jeune homme robuste et fort."

CHRONIQUE ET NOUVELLES SCIENTIFIQUES.

Nécrologie.—A Moivan, Morbihan, à l'âge de 69 ans, M. Jean Martin CHALCOT, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de la Salpêtrière, commandeur de la Légion d'Honneur.

Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.—L'examen semi-annuel pour l'admission à l'étude de la médecine aura lieu jeudi, le 21 septembre 1893, à 9 heures a. m., à l'Université Laval, Québec.

L'honoraire est de \$10.00 et doit être payé à l'un des secrétaires, pas plus tard que le 15 septembre. Un certificat de bonnes mœurs est de rigueur. Les candidats qui envoient l'honoraire par maille devront donner leur âge.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec sera aussi tenue à l'Université Laval, à Québec, mercredi, le 27 septembre 1893.

Les aspirants à la licence devront envoyer l'honoraire (\$20) et le certificat d'admission à l'étude de la médecine, à l'un des secrétaires. (Dr Belleau, Québec, Dr Brosseau, Montréal).

Le comité des lettres de créance se réunira au même endroit mardi, le 26 septembre, à 10 heures a. m., pour examiner les lettres de créances des candidats qui devront être présents.

Les noms et les honoraires des candidats ne seront pas reçus après 10 hrs. a. m., le 25 septembre.